



Procès-verbal de la séance du mardi 10 décembre 2024

A 20h00, **Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la séance à la salle du bâtiment communal de Missy. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à la municipalité.

Comme lors des derniers conseils, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. Seules les conclusions des rapports des commissions seront lues.

La secrétaire, Mme Melisa Kizilpar, procède à l'appel, 23 membres sont présents sur 27, le quorum est atteint. Des nouveaux membres souhaitent rejoindre le Conseil général, il s'agit de Mmes Isabelle Thévoz, Caroline Offner, MM. Gilles Thiébaud et Ismaël Gashi.

Mme Lise Bettex, présidente, procède à leur assermentation. De même qu'elle assermente la nouvelle secrétaire Mme Melisa Kizilpar.

Le nombre des membres présents passe de 27 sur 31.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **M. Aurélien Karg** et **Mme Coline Bettex**.

Mme Lise Bettex, présidente, donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

- 1. PV de la dernière séance**
- 2. Communications du bureau**
- 3. Nominations complémentaires**
- 4. Préavis n°03-2024 - Ajustement du bilan pour le passage à MCH2**
- 5. Préavis n°04-2024 - Règlement général de police**
- 6. Préavis n°05-2024 - Budget 2025**
- 7. Informations de la Municipalité**
- 8. Rapport des délégués aux associations intercommunales**
- 9. Divers et propositions individuelles**

Mme Lise Bettex, présidente, soumet l'ordre du jour pour approbation, Il n'y a pas d'opposition.

1. PV de la dernière séance

Mme Lise Bettex, présidente, passe à la consultation du procès-verbal du 18 juin 2024 et ouvre la discussion.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est soumis au vote et a été accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Mme Lise Bettex, présidente, passe aux communications du bureau :

- Le bureau a reçu la démission de M. Joël Péter. Celui-ci était scrutateur suppléant et délégué suppléant à l'AGMV. Nous procéderons donc à des nominations complémentaires pour le remplacer.
- Engagement de la nouvelle secrétaire du Conseil général et du bureau électoral, Mme Melisa Kizilpar de Payerne.
- En septembre, nous avons annulé l'assemblée du 1^{er} octobre faute d'objet à traiter.
- Le bureau de vote a fonctionné le dimanche 22 septembre pour le dépouillement de 2 objets fédéraux.
- Le 1^{er} octobre Mme Anne Marion Freiss, nouvelle Préfète, est entrée en fonction. Elle a œuvré pendant 11 ans à la préfecture de l'Ouest lausannois et connaît bien la Broye pour avoir assuré un intérim en 2011.
- Le bureau de vote a fonctionné le dimanche 24 novembre pour le dépouillement de 4 objets fédéraux.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

3. Nominations complémentaires

Mme Lise Bettex, présidente, passe aux nominations complémentaires. En raison de la démission de M. Joël Péter, deux fonctions doivent être repourvues.

Le bureau propose M. Alain Galliker comme scrutateur suppléant et M. Etienne Thévoz comme délégué suppléant à l'AGMV.

Aucune autre proposition n'étant formulée par l'assemblée, le vote se déroule à main levée.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Préavis n° 03/2024 - Ajustement du bilan pour le passage à MCH2

Mme Lise Bettex, présidente, donne la parole à **M. Jérôme Blanc, rapporteur** de la commission des finances, qui lit les conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis municipal 03/2024 « Ajustement du bilan pour le passage à MCH2 » tel que présenté.

Mme Lise Bettex, présidente, donne la parole à **M. Philippe Jean-Mairet, boursier**, pour un complément d'information sur les fonds de réserve.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Sébastien Galliker demande ce qu'est le fonds Labat et quel est son utilité pour l'avenir.

M. Olivier Thévoz, syndic, répond que ce fonds avait été légué à l'époque par la fondation Labat pour être remis au pasteur pour le catéchisme. Au fil des années, ce montant est désormais attribué à la paroisse. Il précise que les communes de Grandcour et Chevroux avaient aussi reçu un montant et ont remboursés le fonds. La municipalité de Missy va décider si le fonds sera entièrement transféré à la paroisse afin de ne plus le maintenir dans la comptabilité communale.

M. Philippe Jean-Mairet, boursier, ajoute qu'un legs est donné avec des conditions qui doivent être respectées sur la durée.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion sur préavis

La parole n'étant pas demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, soumet au vote le préavis d'ajustement du bilan pour le passage à MCH2.

Le préavis 03/2024 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis n°04/2024 - Règlement général de police

Lise Bettex, présidente, donne la parole à **M. Lucien Quillet, membre de la commission Adhoc** qui lit les conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis municipal 04/2024 « Règlement général de police » tel que présenté.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, soumet au vote le nouveau règlement général de police.

Le préavis 04/2024 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis n°05/2024 - Budget 2025

Mme Lise Bettex, présidente, donne la parole à **M. Jérôme Blanc, rapporteur de la commission des finances**, qui lit les conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis municipal 05/2024 « Budget 2025 » tel que présenté.

Mme Lise Bettex, présidente, annonce qu'il y a des questions dans le rapport de la commission et donne la parole à la municipalité pour les réponses.

La première question, compte 21990 - Participation aux associations scolaires, concerne la diminution des coûts de près d'un tiers par élève de l'établissement secondaire et aussi par habitant.

M. Philippe Jean-Mairet, boursier, répond que le bâtiment de la Promenade est entièrement utilisé par le secondaire et que le collège de Payerne l'est partiellement, ce qui modifie la clé de répartition. Le nombre de communes change, ainsi que le nombre d'élèves et d'habitants, ce qui explique cette différence.

La deuxième question est comment autofinancer le compte 72 traitement des eaux usées, dans le futur.

M. Laurent Morel informe qu'il s'agit d'un compte autofinancé, il faudra modifier le règlement sur les eaux usées afin d'avoir plus de marge et augmenter les taxes.

Mme Lise Bettex, présidente, demande si la commission est satisfaite des réponses, ce qui est le cas.

Mme Lise Bettex, présidente, donne la parole à **M. Philippe Jean-Mairet, boursier**, pour des explications sur le nouveau plan comptable, qui permettra notamment la comparabilité des comptes entre communes, cantons et même au niveau international avec une amélioration des bases statistiques.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion sur ce préavis. Aucune remarque ou question n'est formulée

Mme Lise Bettex, présidente, donne alors la parole à **M. Philippe Jean-Mairet, boursier**, pour une présentation de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV).

M. Philippe Jean-Mairet, boursier, informe sur la nouvelle péréquation. Un premier changement concerne la participation à la cohésion sociale, pour laquelle le paiement sera divisé par le nombre d'habitant du canton. Un second changement est à propos de la facture policière, dont la répartition est maintenant inversée à 65% pour les communes délégatrices et à 35% pour toutes les autres communes.

Mme Lise Bettex, présidente, demande s'il y a des questions sur cette péréquation.

La parole n'étant pas demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, soumet au vote le budget 2025.

Le préavis 05/2024 est accepté à l'unanimité.

7. Informations de la Municipalité

Mme Lise Bettex, présidente, donne la parole à la municipalité.

M. Nicolas Pilet, municipal, informe que la nouvelle loi cantonale LPrPNP (Loi sur la Protection du Patrimoine Naturel et Paysager), entrée en vigueur en janvier 2023, impose à chaque commune une révision du règlement communal sur la protection des arbres. La municipalité se penche actuellement sur la mise à jour de ce règlement, qui sera soumis au canton pour approbation avant la rédaction d'un préavis destiné à l'adoption par le Conseil général.

Depuis juillet 2024, le respect du règlement cantonal est obligatoire. Cette loi prévoit notamment la protection des arbres dont la circonférence est de 40 cm, à une hauteur de 100 cm du sol. Toute demande de suppression ou de dérogation concernant ces arbres devra être adressée à la municipalité, à l'exception des arbres déjà marqués pour une intervention spécifique.

M. Guy-Olivier Jeunet, municipal, informe que les travaux de l'église n'ont pas pu être achevés dans les délais prévus en raison des conditions météorologiques. L'échafaudage a été démonté pour l'hiver et sera remonté au printemps 2025 afin de terminer la peinture du clocher ainsi que la façade côté route et le pignon Nord. Il précise que l'enrobé du chemin adjacent à l'église sera finalisé prochainement et que le budget alloué au projet a été respecté. Il remercie Mme Anne-Marie Thévoz, riveraine, pour sa compréhension et sa patience.

Concernant les anciens bâtiments communaux, il informe que la municipalité est en attente d'un avant-projet de l'AISTBV. Une décision sera prise en 2025 afin d'avancer sur ce sujet (consommation d'énergie et entretien) en priorité.

Mme Sophie Quillet, municipale et membre du Copil pour le futur collège de Corcelles, informe au sujet du projet de construction du nouvel établissement scolaire, qui sera situé à la rue du Collège à proximité des voies de chemin de fer. Ce projet a été présenté à la population et aux médias début novembre, la mise à l'enquête est désormais terminée.

La commune de Corcelles doit valider fin décembre 2024 le préavis du PA Rue du Collège, actuellement soumis à une opposition qui devra être levée. Deux autres préavis seront présentés, l'un porte sur la démolition de trois bâtiments situés sur la parcelle concernée, et l'autre sur l'octroi du DDP à l'ASIPE. Elle fournit des détails sur la disposition du nouveau collège.

Le calendrier prévoit que les appels d'offres pour la construction sont ouverts jusqu'en mars 2025, suivi de l'obtention du permis de construire et du vote du crédit de construction en mai 2025. La désignation des entreprises est prévue pour juin 2025, avec l'ouverture du chantier en juillet 2025. L'inauguration du collège est planifiée pour août 2027, avec un budget estimé à 28 millions de francs, pris en charge par l'ASIPE.

Concernant la commission culturelle, Mme Sophie Quillet informe que Mmes Sabine Karg, Christelle Iff-Thévoz et M. Laurent Pahud vont passer la main l'année prochaine. Elle les remercie pour leur engagement bénévole envers la communauté. Mme Elodie Peter et M. Guillaume Quillet restent à la commission et seront rejoints par M. Raphaël Peter, Mmes Cindy Thévoz et Pauline Quillet. La prochaine animation est prévue le 29 mars (Coup de balai).

M. Laurent Morel, municipal, communique que les travaux de la future caserne du SDIS Broye-Vully ont débuté et qu'elle devrait être opérationnelle en décembre 2025.

Il informe ensuite sur L'Eparse (association pour l'épuration). Lors de la mise à l'enquête, il y a eu 3 oppositions et maintenant, il n'en reste plus qu'une qui va être traitée prochainement. Après quoi, les travaux devraient débuter au printemps 2025.

Concernant le projet du pont sur la Petite Glâne, la municipalité est dans l'attente du rapport technique. Le budget estimé s'élève à un million de francs, 60 % à la charge de l'association et 40% pour la commune propriétaire. Sur ces 40%, une subvention pourrait être accordée (max. 54%), sous certaines conditions (éléments écologiques), ce qui laisserait un montant

de CHF 200'000.- à la charge de la commune. Les travaux du pont seraient prévus en 2026. Le chantier pour la renaturation du côté St-Aubin devrait commencer au printemps 2025.

M. Olivier Thévoz, syndic, donne une rétrospective de l'année 2024. Il y a eu 38 séances de municipalité à ce jour, plusieurs projets de rénovation et de transformation de bâtiments sont à l'étude. Le PACom est actuellement au canton pour approbation de petits ajustements.

Le dossier de l'instruction publique prend du temps, avec la demande d'augmentation du plafond d'endettement de l'ASIPE.

Le nouveau règlement de police permettra de réglementer le stationnement des voitures sur le domaine public. Dans les divers, le syndic informe sur le nouveau chemin forestier créé vers le Pont du diable par les communes de Vallon et de St-Aubin, auquel la commune de Missy a participé. Il exprime sa reconnaissance pour l'organisation de la fête du 1^{er} août avec nos deux communes voisines.

Pour terminer, il remercie ses collègues municipaux, M. Philippe Jean-Mairet, boursier, pour leur travail, ainsi que Mme Yannick Michel, secrétaire municipale et Mme Lise Bettex, présidente du conseil. Il souhaite la bienvenue à Mme Melisa Kizilpar, nouvelle secrétaire du conseil et souhaite une bonne année à tout le monde.

Comme il n'y a pas d'autres informations, **Mme Lise Bettex, présidente**, passe au rapport des délégués aux associations intercommunales, que la Préfète a suggéré d'ajouter à l'ordre du jour.

8. Rapport des délégués aux associations intercommunales

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole à **M. Aurélien Karg, délégué à l'ASIPE**.

M. Karg résume les activités de l'ASIPE en 2024. Face à une croissance démographique marquée, la priorité est de répondre à l'augmentation des effectifs, ce qui engendre une pression budgétaire importante.

Au cours des trois séances tenues, plusieurs décisions ont été prises : l'adoption d'un règlement pour le personnel, la validation du budget pour l'année 2025, et l'approbation d'un crédit de 3 millions de francs pour la construction d'un bâtiment modulaire. Ce bâtiment, conçu pour accueillir six classes, aura une durée de vie initialement prévue de 15 ans, mais il sera certainement toujours là dans 30 ans. Certaines infrastructures sont vieillissantes et le plafond d'endettement doit être augmenté. La vision à long terme de l'ASIPE est d'intensifier ses efforts de planification et de communication pour anticiper les besoins futurs tout en maîtrisant son endettement.

Comme personne d'autre ne demande la parole, **Mme Lise Bettex, présidente**, passe aux divers et propositions individuelles.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Lise Bettex, présidente, donne la parole à l'assemblée. Comme personne ne souhaite prendre la parole, **Mme Lise Bettex, présidente**, clôture la discussion.

Mme Lise Bettex, présidente, rappelle les décisions prises lors de la séance et annonce la date de la prochaine l'assemblée prévue le 18 mars 2025. Cette date sera confirmée par une convocation.

Elle remercie la municipalité pour sa collaboration ainsi que les conseillers/ères pour leur participation. La séance est close à 21h06.

POUR LE CONSEIL GENERAL

Missy, le 10 décembre 2024

La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



M. Kizilpar